



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 31 octobre 2017

Premiers effets destructeurs des lois Macron

« La nouvelle procédure prud'homale, mise en place par la loi Macron de 2015, a fait chuter le nombre de nouveaux recours des prud'hommes de plus de 30 % dans certaines régions, ont alerté des conseillers prud'homaux, qui déplorent l'obligation de faire des saisines écrites. En effet, depuis le 1er août 2016, une personne doit, pour saisir les prud'hommes, remplir une requête écrite, accompagnée d'un bordereau listant les pièces invoquées à l'appui de sa saisine, en vertu de la loi «croissance et activité» adoptée en 2015 et défendue à l'époque par Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie ». (Libération du 27 octobre 2017)

Dissuader les travailleurs de demander réparation de leurs dommages subis au sein des entreprises telle était le but recherché par Macron. On en voit aujourd'hui les conséquences palpables devant les Prud'hommes. Les lois Macron sont des lois faites sur mesure pour permettre aux patrons d'exploiter les travailleurs sans entraves. Et ce sont les travailleurs les plus exploités, les moins outillés pour se défendre qui les subiront plus que tous.

La lutte contre ces lois scélérates est plus que jamais à l'ordre du jour. La mobilisation doit se poursuivre pour obtenir leur abrogation. La prochaine mobilisation à laquelle appelle la CGTR est prévue le jeudi 16 novembre. Son ampleur, sa réussite dépend de nos militants et de nos délégués qui doivent relayer cet appel à la grève, apporter les explications nécessaires sur le danger qui menace les salariés sur leurs lieux de travail.

Un accident mortel de la circulation sur quatre liés au contexte professionnel

« Entre 2012 et 2016, 25 % des morts sur les routes effectuaient un déplacement professionnel ou se rendaient au travail » a déclaré Christine Geoffroy, sous-préfète de Saint-Benoît en charge de la sécurité routière. « Cela représente 57 décès, et on dénombre 578 accidents dans des contextes similaires sur cette même période. »

Une des raisons de ces accidents est que « les salariés sont de plus en plus amenés à décrocher leur mobile, même s'ils sont au volant. » Les salariés qui travaillent à bord des camions de livraison de marchandises ou de personnes sont en effet confrontés aux sollicitations permanentes de leurs patrons qui les appellent sur leurs portables pour leur notifier ordres et consignes.

On a vu récemment un chauffeur de car d'une entreprise de Ravine Creuse convoqué par son employeur et menacé de licenciement pour ne pas répondre aux appels téléphoniques de celui-ci pendant son temps de conduite ! Ces patrons qui se comportent en tyrans se moquent éperdument des risques d'accident qu'ils font prendre à leurs chauffeurs. Leur seule obsession est la réalisation du maximum de bénéfices sur le dos des travailleurs y compris au risque de leur vie. Cela se traduit par le harcèlement téléphonique, mais aussi par la pression mise sur les chauffeurs pour qu'ils effectuent le maximum de rotations ou de livraisons dans la journée, pour qu'ils fassent l'impasse sur l'absence d'entretien des véhicules, etc.

Pour préserver nos vies et notre santé au travail, organisons-nous avec l'aide de la CGTR pour résister aux pressions abusives des patrons !

Maurice : les travailleuses du nettoyage en grève (leur slogan : #balancetonsalaire "nou pas pé dimann charité")

Après dix jours de grève commencée le 16 octobre les travailleuses employées au nettoyage (cleaners) des écoles à Maurice ont mis fin à leur mouvement.

Exploitées pour des salaires d'à peine 39 euros par mois (1500 roupies) par des associations travaillant sous contrat pour le ministère de l'Éducation, elles ont



lonnew.mu

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

décidé de se lancer à quelques unes dans une grève de la faim, par désespoir de voir leur sort enfin amélioré. C'est en effet depuis 2005 qu'elles se sont adressées aux gouvernements successifs pour obtenir une revalorisation de leurs salaires comme l'ont obtenu d'ailleurs plusieurs centaines de leurs collègues qui ont obtenu d'être embauchées par l'État ou les écoles privées mauriciennes et des emplois à plein temps payés 8500 roupies.

Une fois de plus, elles ont dû affronter le mépris du premier ministre, Praving Jugnauth qui dans un premier temps n'a su que menacer en déclarant qu'il « *s'occupera de ceux qui lui mettront des bâtons dans les roues* » et que « *la grève n'est pas une solution.* » Il a finalement dû en rabattre, car les « cleaners » ont pu compter sur la solidarité active des syndicats de travailleurs et de la population qui les ont soutenues sur le piquet de grève qu'elles ont installé à deux pas du siège du gouvernement.

Le 26 octobre elles obtenaient du gouvernement le principe de la mise sur pied d'un comité qui doit statuer sur leur sort au plus tard le 15 novembre prochain et qui devra examiner toutes les options dont l'emploi des femmes cleaners « *sur un full time contractual basis (sur un temps plein), avec un paiement mensuel.* » Le gouvernement se refusant cependant à les employer directement.

Même si le recul n'est pas total, cette concession est à porter au crédit de la détermination des femmes cleaners et de la solidarité qu'elles ont su fédérer autour de leur combat !

Les CDD : des emplois qui débouchent sur... Le chômage !

500 chômeurs se sont présentés au job dating organisé le 24 octobre à Saint Louis par le Pôle Emploi, la Mission Locale Sud et la Maison de l'Emploi du Grand Sud. Il s'agissait en fait de faire du rabattage pour les entreprises d'intérim qui proposaient elles-mêmes 400 emplois en CDD pour le compte des entreprises du BTP, du commerce, des services et de la restauration.

500 postulants pour 400 emplois précaires, voilà des chiffres révélateurs, et qui démentent les préjugés selon lesquels les chômeurs ne voudraient pas travailler ! C'est bien plutôt l'insuffisance d'emplois proposés, limités dans le temps de surcroît, et les licenciements qui sont la cause du chômage.

Pourquoi 400 emplois précaires ? Tout simplement parce que les patrons des différents secteurs évoqués ont besoin de plus de main d'œuvre, dans le BTP pour finir les chantiers avant le 31 décembre et pour permettre aux acheteurs de défiscaliser, dans le commerce et la restauration parce que c'est la période des fêtes de fin d'année.

Est-ce que pour autant les postulants ont tous été fermement retenus sur ces différentes offres d'emplois ? Même pas, car comme la presse l'a mentionné « *seuls certains d'entre eux pourront être recontactés pour un second entretien* » ! Alors, quand le directeur local de Pôle Emploi déclare : « *L'intérim, c'est vraiment la clé d'entrée dans l'emploi avant un contrat pérenne* », il ne convainc personne !

Avec la CGTR, militons, agissons pour transformer tous les emplois précaires en emplois permanents !

Contre Macron et sa politique, la lutte doit continuer !

La CGTR, l'UIR CFDT et FO appellent les travailleurs à faire grève et à manifester le 16 novembre, jour de la mobilisation interprofessionnelle nationale lancée par la CGT, FO, Solidaires, l'UNEF et le syndicat lycéen.

Pour la CGTR, l'opposition à la politique Macron doit être massive et franche.

De la loi XXL bâtie sur la Loi Khomri, en passant par les menaces sur l'indemnisation chômage et le financement solidaire de la protection sociale, la remise en cause de la formation professionnelle continue, l'attaque contre la retraite par répartition et la casse des services publics, pour aboutir à la paupérisation des collectivités territoriales et à la destruction de la cohésion sociale; les raisons de lutter contre ce recul de société sont nombreuses et concernent tous les salariés et même au-delà, les classes populaires.

Les problèmes propres à notre territoire seront aussi posés (impact de la baisse des contrats aidés et de l'APL, misère grandissante et inégalités en progression, etc.)

Il nous faut rassembler large pour préparer les batailles à venir. La lutte d'ensemble du monde du travail est une nécessité.

L'intersyndicale prendra contact avec tous les autres syndicats (UNSA, FSU, CFTC, CGC, SAIPER, Solidaires) pour savoir s'ils se joignent à cet appel.

Un défilé ira du Petit Marché à la préfecture. Il doit s'accompagner d'actions revendicatives diverses dans les entreprises ("ancrer les luttes dans l'entreprise").

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68